

**Information préalable**  
**Consultation du public du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)**  
**avant adoption**

La Communauté de Communes de Charente Limousine s'est engagée depuis 3 ans dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Le PCAET constituera la feuille de route de la collectivité pour agir sur son impact environnemental à travers la diminution des consommations énergétiques, l'augmentation de la part de production des énergies renouvelables, l'amélioration de la qualité de l'air, le développement des mobilités alternatives, etc.

La démarche construite par la Communauté de Communes, en concertation avec les acteurs du territoire, a permis de définir une stratégie sur le long terme (2030-2050) et d'élaborer un plan d'actions à mettre en œuvre sur le court terme (6 ans).

Par délibération du 22 juin 2022, le Conseil communautaire a validé le projet de PCAET contenant son diagnostic territorial, sa stratégie et son programme d'actions. Ce projet de PCAET a été ensuite soumis aux avis du Préfet de Région et du Président de Conseil Régional ainsi qu'à l'Autorité environnementale.

Conformément à l'article L 123-19 du code de l'environnement, l'ensemble des pièces constitutives du projet de PCAET et les différents avis seront mis à disposition du public par voie électronique durant 30 jours : du 17 avril 2023 au 17 mai 2023. Elles seront accessibles sur le site internet de la Communauté de Communes : <https://charente-limousine.fr/index.php/fr/>

Pendant cette période, ce dossier sera également déposé à l'accueil public de la Communauté de Communes à Confolens, afin que chaque personne intéressée puisse en prendre connaissance du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h (16h le vendredi).